Campus Nat'Thuré Végétal	**Registre Public d'Accessibilité**	Dernière mise à jour 10/09/2025

CAMPUS NAT'THURE VEGETAL
Domaine des Chevaliers
86540 THURÉ

ENGAGEMENT DE SERVICE QUALIFORMAGRI REF. 132 AFNOR CERTIFICATION www.afnor.org

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

Qualiopi processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION

Pourquoi un « Registre Public d'Accessibilité ?

Depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les Établissements Recevant du Public (ERP) doivent être accessibles à tout public.

Les textes de références

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034307896

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034454237

L'établissement doit s'adapter aux besoins spécifiques des différents types de handicap:

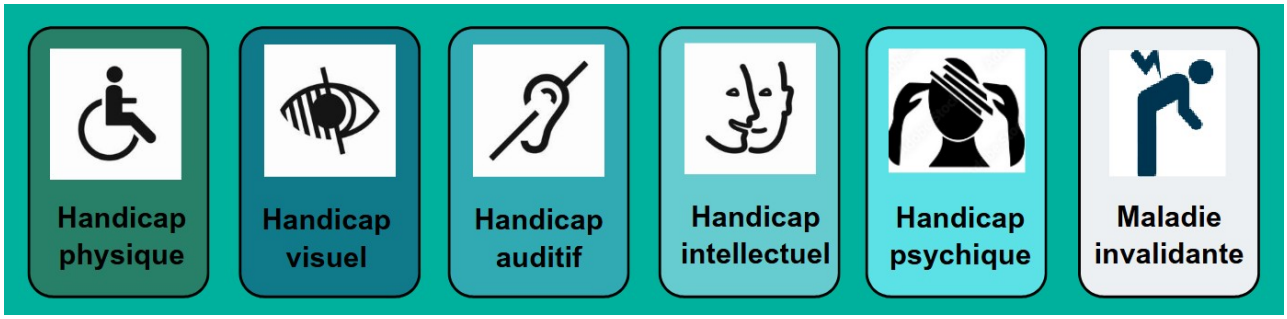

Le **Registre d'Accessibilité** est un outil de communication qui a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement et des prestations qu'il propose. Il permet également de valoriser les actions mises en œuvre en faveur de l'accueil de tous les publics.

Ce registre doit être notamment consultable par le public au principal point d'accueil de l'établissement.
Vous pouvez également consulter le registre sur le site internet de l'établissement :

https://poleformation-thure.fr/telechargement

I- Fiche informative de synthèse

1 - Présentation de l'établissement :

2 - Prestations proposées par l'établissement

3 - Information sur l'accessibilité des prestations

4 - Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

5 - Formation du personnel

II- Les pièces administratives

III- Annexes

Annexe 1 - Comment définir sa catégorie d'ERP ?

Annexe 2 - Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées

Annexe 3 - Plan des locaux

Annexe 4 - Attestations

I - Fiche informative de synthèse

1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement	Campus Nat'Thuré Végétal
Type d'établissement	EPLEFPA
Catégorie de l'établissement	L'établissement a reçu un classement par secteur : Externat - bâtiments principaux : 3ème cat internats : 4ème catégorie Pôle SAPVER : type PE avec activité R (équivalent 5ème catégorie) Gîte des Chevaliers : 4ème catégorie Pôle technique et Serres : non classés.
Adresse	Domaine des Chevaliers
Code postal / Ville	86540 Thuré
Contact téléphonique	05.49.93.86.93
Contact mail	lpa@educagri.fr
Site web	https://poleformation-thure.fr/
Activité	Lycée d'enseignement professionnel agricole

2- Prestations proposées par l'établissement

Formations proposées:

- **Formations Initiales scolaires** :
  - 3ème de l'Enseignement Agricole
  - CAPA SAPVER (Services à la personne et vente en milieu rural)
  - Bac Pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole
  - Bac Pro Conduite de Productions Horticoles
  - Bac Pro Aménagements Paysagers
  - BTSA Aménagements Paysagers
- **Formations par apprentissage** :
  - CAPA Jardinier Paysagiste
  - BPA Ouvier Spécialisé du Paysage
  - BP niveau 4 Aménagement paysager
  - Bac Pro Aménagements Paysagers
  - Bac Pro Services aux Personnes et Aux Territoires
  - BTSA Aménagements Paysagers
  - CS Sols Sportifs Engazonnés
  - CS Constructions Paysagères
  - CS Conduite de Production Maraichère
- **Formations continues** :
  - BPA Ouvier Spécialisé du Paysage
  - CAPA Métiers de l'Agriculture support Horticulture
  - CS Constructions Paysagères
  - CS Sols Sportifs Engazonnés
  - CS Conduite de Production Maraichère
- **Formations courtes**
  - cf Catalogue de formation

Infrastructures:

3- Informations sur l'accessibilité des prestations

L'établissement est accessible au public.

Le Campus Nat'Thuré Végétal est composé d'un externat (administration, self, CADI, salles de cours), d'un pôle technique, un pôle services, de serres, d'une serre magasin et de deux internats (un filles et un garçons), un gîte .

Le lycée est séparé en deux parties par la rue et accessible depuis la voirie.

La grande majorité du bâti à l'avantage d'être construit de plein pied, ce qui permet globalement d'accéder à la plupart des lieux de l'établissement (pour tout type de handicap).

Un rapport de diagnostic de 2015 a identifié le taux d'accessibilité (par zone) de l'établissement. Il est donné à titre indicatif.

De nouveaux bâtiments ont été construits depuis l'édition du rapport : Pôle Technique et Pôle Service à la personne.

Pôle Service

allée gravillonnée difficilement accessible

cheminement facilement praticable

La construction récente du bâtiment garantit une mise aux normes de l'ensemble des installations intérieures. Les ouvertures, le mobilier, les cheminenements sont adaptés à la plupart des types de handicap donc accessibles (ex : évier, plan de travail réglable…).

Pôle Paysage

cheminement facilement praticable

Le bâtiment a été mis en service en 2016. Il propose l'accès à des salles de cours ainsi qu'aux ateliers techniques (stockage des matériels et engins agricoles et paysagers).

L'accès de plein pied et les larges ouvertures facilitent les déplacements au sein du bâtiment.

L'Externat

Zones	Adaptations préconisées et à prévoir pour une meilleure accessibilité	
Cheminement extérieur / Entrée principale / RDC		
	- Améliorer la valeur d'éclairement du cheminement extérieur - Adapter la hauteur de la boite aux lettres - Apporter un contraste visuel sur le revêtement menant à l'entrée	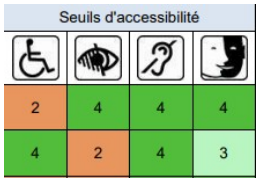
	- Grille seuil d'entrée : mettre aux normes adapter les écartements de la grille. - Poser un panneau indiquant l'itinéraire à suivre.	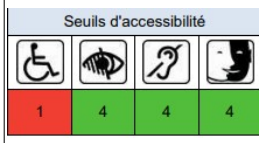
Accès Accueil Vie Scolaire		
	Largeur de passage utile de la porte insuffisante. Prévoir la pose d'un bloc porte + élargissement du vantail + contraste visuel sur porte.	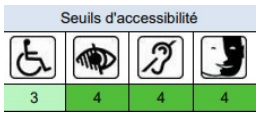
Parking extérieur		
	- 2 places de parking sont accessibles dont 1 place à proximité de l'entrée de l'établissement (panneau signalisation) + prévoir un marquage au sol pour un meilleur repérage + prévoir une place supplémentaire sur le parking du personnel + reprise de voirie (pour pente <6%)	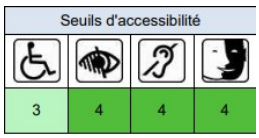

Accès de la voirie à l'entrée du bâtiment

Présence de "pas d'âne" non conforme.

Créer une rampe avec une pente d'au plus 6% sur 10 m,

Cet accès peut être contourné par un cheminement plus long mais plus adapté au fauteuil (par exemple)

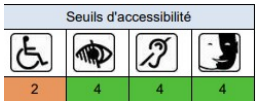

Accueil /Aile Administration

- L'implantation et/ou la largeur de la porte ne permet pas le passage d'une personne en fauteuil roulant.

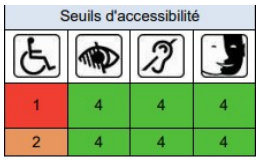

Circulations RDC et à l'étage

- Circulations accessibles globalement sur tout le RDC.

<u>Accès au foyer des élèves</u> : Pente supérieure à 6 %. Prévoir plan incliné adapté avec palier de repos.

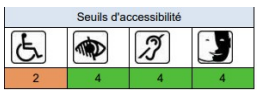

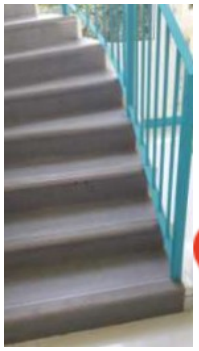

Les salles de cours à l'étage ne sont pas accessibles en raison de l'absence d'ascenseur.

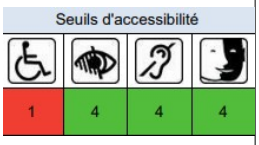

Des adaptations peuvent être prévues au RDC en fonction des besoins spécifiques pour une meilleure accessibilité.

Afficher une signalisation d'orientation et une signalétique plus lisible et visible

CADI (centre d'accompagnement de documentation et information)

La largeur de l'allée est insuffisante entre les rayonnages des ouvrages.

Prévoir une réorganisation des structures et étagères.

Seuils d'accessibilité			
2	4	4	4

Accès au Self

- Poser des points d'éclairage supplémentaires afin d'améliorer la qualité d'éclairement de la circulation intérieure horizontale

Seuils d'accessibilité			
4	2	4	3

Foyer

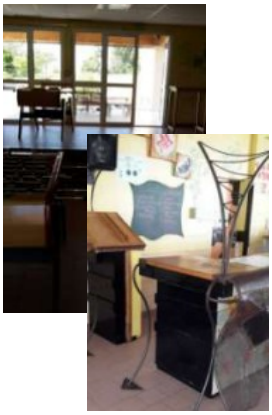

Poser une main courante de chaque côté de l'escalier.

Un projet de rénovation est en cours et porté par l'association des élèves de l'établissement.

Seuils d'accessibilité			
3	1	4	4
3	4	4	4

Ensemble des poignées de portes

Certaines poignées de porte ne sont pas facilement préhensibles.

Remplacer la poignée de porte par une poignée facilement préhensible (type béquille)

Seuils d'accessibilité			
2	4	4	4

Lave botte		
	Absence de lavabo accessible La hauteur des équipements n'est pas comprise entre 0,90 m et 1,30 m Adapter les hauteurs d'équipement (lavabo, patère, serrure, poignée...)	
Signalétique		
	Certaines indications d'orientation erronées sont à modifier ou mettre à jour. Revoir l'affichage des panneaux signalétiques peu visibles ou compréhensibles.	
Sanitaires		
	Poser une signalétique d'orientation indiquant l'emplacement du cabinet d'aisances adapté. Indiquer un bloc sanitaires mixte pour lequel un seul cabinet d'aisances adapté aux personnes handicapées est nécessaire	

Théatre de verdure

- Absence d'une main courante de chaque côté

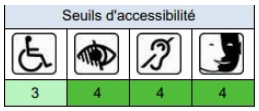

Terrain de sport

Créer et signaler un cheminement permettant d'accéder au terrain de sport (absence de palier pour accéder au terrain).

Accès salles de cours BTS

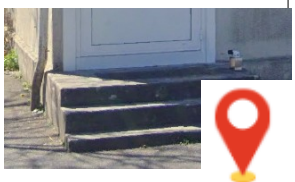

L'accès aux 2 salles de cours n'est pas possible en fauteuil en raison de la présence de marches.

Mobilier salles de cours

L'équipement ou partie du mobilier pour lire, écrire ou utiliser un clavier n'est pas suffisament accessible.

Prévoir un mobilier permettant un réglage de la hauteur, avec espace suffisant pour les jambes + investissement de siège(s) ergonomique(s).

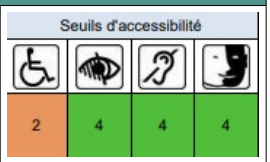

L’internat

Entrée RDC Internat

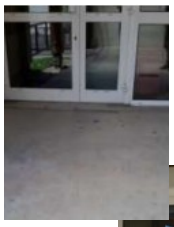

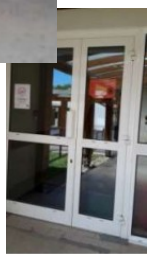

Absence de palier de repos en haut et en bas de chaque rampe

Ajouter un contraste visuel au niveau des huisseries, châssis et poignées de façon à rendre les portes et leur encadrement ainsi que leur poignée facilement repérables.

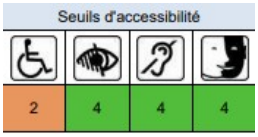

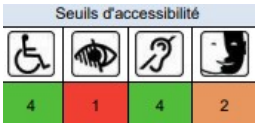

Signalétique et points sécurité internat

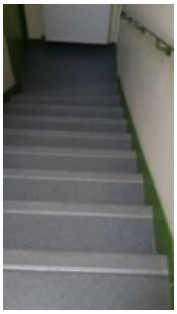

Les escaliers ou ascenseurs ne sont pas repérés.

- Poser un rappel tactile et contrasté
Prolonger les mains courantes

- Poser une signalisation d'orientation depuis l'entrée du bâtiment

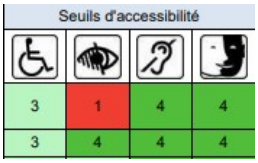

Chambre et fonctionnalités du RDC

Créer une chambre accessible avec douche et sanitaire avec barre d'appui, équipement permettant de s'asseoir et un espace de manœuvre demi-tour..

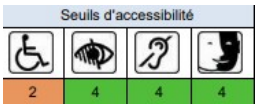

Gîte de la Ferme découverte

Le gîte est situé à 800m du campus Nat'Thuré Végétal.

Il est proposé en "internat-externé" pour les apprenants BTS, CS et BPA majeurs ainsi que les stagiaires de la formation continue en période scolaire.

Source : google

cheminement facilement praticable

Le gite collectif des Chevaliers est composé de :
- 36 lits (des chambres sont facilement accessibles au RDC).
- une cuisine professionnelle
- une salle d'activité (40 places)
- un préau couvert pouvant accueillir 60 personnes.

Il est également proposé à la location à tout public pendant les week-end ou sur un séjour pendant les vacances scolaires

4- Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Informations relatives à la politique de maintenance mise en œuvre au sein de l'établissement, lorsque celui-ci dispose de ce type d'équipement le nécessitant.

Exemples : Porte automatique, ascenseur/élévateur, boucle à induction magnétique, balise sonore...

A ce jour, l'établissement n'a pas d'équipement concerné par ce type de maintenance.

Equipement	Maintenance effectuée	Information du personnel sur l'utilisation	Signature de l'autorité/l'exploitant

5- Formation du personnel

Dates	Formation	Participant
3-4 octobre et 7 novembre 2022	« Acquérir les connaissances nécessaires à la fonction de référent Handicap »	Sonia Fallourd Mathiaux
21 mars et 25 avril 2023	« Prendre en compte le handicap lors de la phase d'accueil dans la structure »	Sonia Fallourd Mathiaux

- Sensibilisation de l'équipe pédagogique au handicap (par la référente handicap lors des réunions pédagogiques, entrée en formation, ateliers spécifiques...)

II- Les pièces administratives

□ Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux

□ Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité

□ Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement

□ Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda

□ Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement Les arrêtés préfectoraux éventuels accordant les dérogations aux règles d'accessibilité

□ Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité

☑ Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction

□ ERP de 1ère à 4e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatif

III- Annexes

Annexe 1- Catégorie d'ERP

Les catégories des établissements recevant du public sont déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, y compris les travailleurs (sauf pour la 5e catégorie). Le classement d'un établissement est validé par la commission de sécurité à partir des informations transmises par l'exploitant de l'établissement dans le dossier de sécurité déposé en mairie.

Effectif admissible	Catégorie de l'ERP
À partir de 1501 personnes	1
De 701 à 1500 personnes	2
De 301 à 700 personnes : EPLEFPA de Thuré	**3**
Jusqu'à 300 personnes	4
En fonction de seuils d'assujettissement	5

Annexe 2- Aide à l'accueil des personnes handicapées

Une sensibilisation à minima des personnels en contact avec le public est réalisée via la connaissance de la plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapée.

La plaquette ci dessous a été distribuée individuellement au personnel concerné.

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Les déplacements ;
- Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- La largeur des couloirs et des portes ;
- La station debout et les attentes prolongées ;
- Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr

2) Comment les pallier ?

- Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- La communication orale ;
- L'accès aux informations sonores ;
- Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- Proposez de quoi écrire.
- Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- Le repérage des lieux et des entrées ;
- Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

➦ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.

➦ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.

➦ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.

➦ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...

➦ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.

➦ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.

➦ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.

➦ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.

➦ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale

A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;

✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;

✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;

✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;

✦ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

➦ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.

➦ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.

➦ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.

➦ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).

➦ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

✦ Un stress important ;

✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;

✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

➦ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.

➦ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.

➦ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MTES-MCT/SG/SPSSI/ATL2/Benoit Cudelou

Annexe 3- Plan des locaux

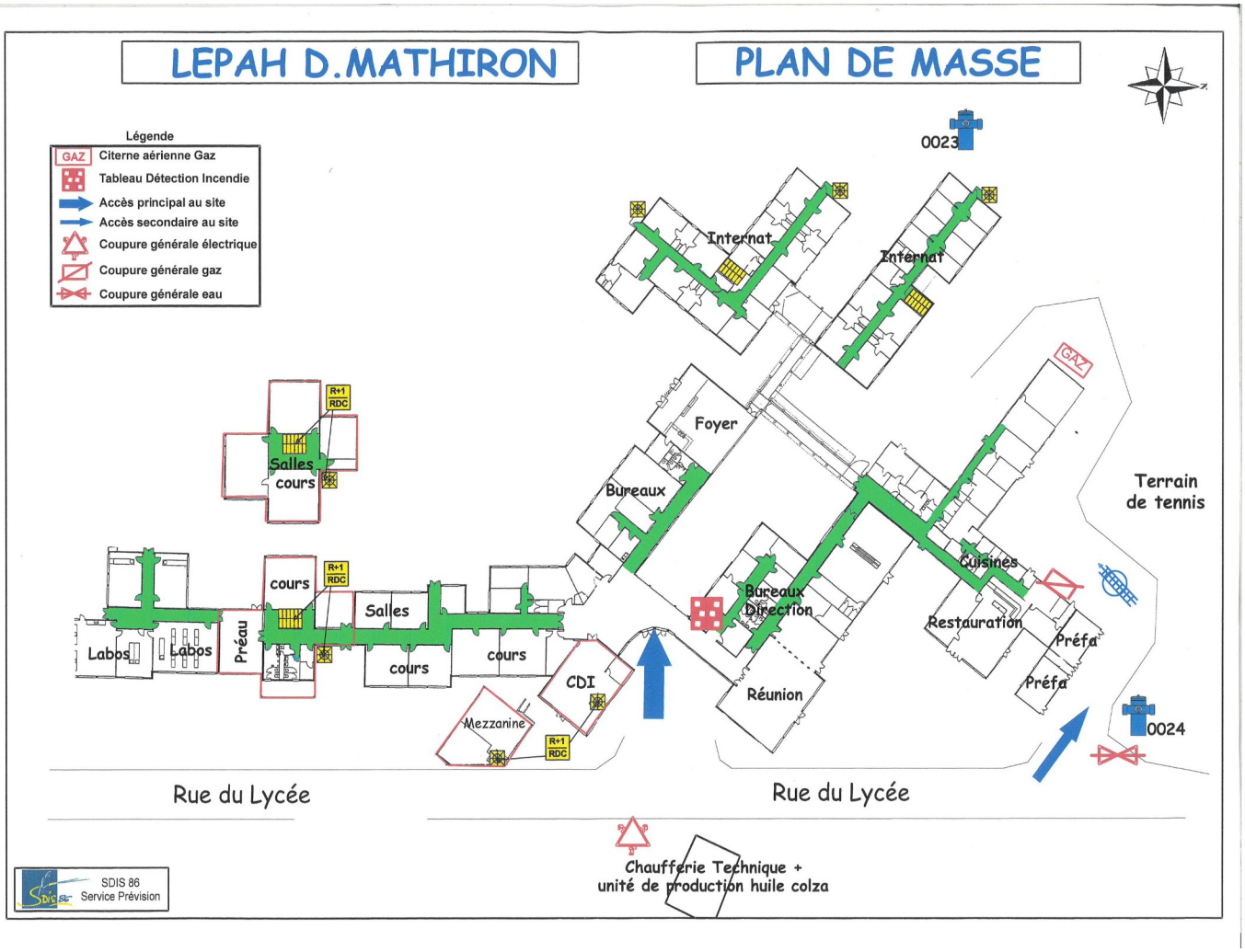

Annexe 4 - Attestations

Domaine des Chevaliers
86540 THURE
05 49 93 86 93
lpa.thure@educagri.fr
https://poleformation-thure.fr
Du lundi au vendredi
De 08h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h00

Campus Nat'Thuré Végétal

A Thuré, le 4 février 2025

ATTESTATION

Je soussigné, Benoit MUSSEAU, Directeur de l'EPLEFPA atteste par le présent document avoir reçu comme information que le Conseil régional Nouvelle Aquitaine allait mettre en œuvre une série de travaux relatifs à l'accessibilité de l'établissement.

Le mandataire chargé du cahier des charges et du suivi de la bonne réalisation de ces travaux est l'entreprise LA SEP. A ce jour l'établissement, n'a pas à sa disposition le contenu des travaux.

La période évoquée de mise en travaux est sur les mois de juin/septembre 2025.

Certificat établi afin de servir et valoir ce que de droit.

Le Directeur de l'EPLEFPA de Thuré

Benoit MUSSEAU

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE LAH Régional D. MATHIRON Domaine des Chevaliers 86540 THURÉ Tél. 05 49 93 86 93 86540 THURÉ

4 SUR 4 Le réseau de l'enseignement agricole public de la Vienne

Région Nouvelle-Aquitaine

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté
Égalité
Fraternité

ENSEIGNEMENT AGRICOLE L'AVENTURE DU VIVANT RÉVÈLE TON TALENT

réana

Campus Nat'Thuré Végétal	**Registre Public d'Accessibilité**	Dernière mise à jour 10/09/2025

Sources :

- Rapport de diagnostic Accessibilité 2015 - QCS Service

- Plan particulier de mise en sureté face aux risques majeurs (PPMS)

Les textes de références

Décret du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034307896

Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité :

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000034454237